

PARC NATUREL REGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE COMMISSION PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL

Compte-rendu de la réunion du 09/04/2019
au château de la Borne Blanche, à Orry-la-Ville, à 18h30

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la Commission du 18/12/2018 ;
- Présentation des dossiers de réhabilitation du petit patrimoine rural 2019 ;
- Point sur les chantiers de réhabilitation ;
- Réflexion sur les prochains programmes de réhabilitation ;
- Réflexion sur le soutien à la recherche historique ;
- Questions diverses.

Etaient présents :

Bernard FLAMANT	Président de la Commission Patrimoine Historique et Culturel, Conseiller municipal de Pont-Sainte-Maxence
Gérard ALLART	Conseiller municipal de Viarmes
Sarah BEHAGUE	Conseillère municipale de Viarmes
Pierre BLANCHARD	Président de l'Office de tourisme de Senlis
Géraldine BYCZINSKI	Conseillère municipale de Plailly
Annick DESBOURGET	Conseillère municipale d'Asnières-sur-Oise
Daniel DOUCELIN	Maire-adjoint d'Apremont
Isabelle GORSE-CAILLOU	Maire-adjointe de Senlis
Marie-Françoise JOZEAU	Présidente de l'Office de tourisme de Luzarches
Patrick LAMEYE	Maire-adjoint de Coye-la-Forêt
Aude MISSENERD	Conseillère municipale de Viarmes
Gilles SINET	Président de l'Association AP3F
Philippe MEURANT	Architecte du PNR Oise – Pays de France
François-Xavier BRIDOUX	Chargé de mission Patrimoine historique et culturel, PNR Oise – Pays de France

Etaient excusés

Nathalie GROUX	Maire de Beaumont-sur-Oise
Benoit HAQUIN	Président de la CC du Pays de Valois
Aurore MARCHESSEAU	Conseillère municipale de Pont-Sainte-Maxence

M. FLAMANT, Président de la Commission, ouvre la séance.

I. Approbation du compte-rendu de la Commission du 18/12/2018

Pour débiter, le compte-rendu de la commission précédente est adopté à l'unanimité des membres. M FLAMANT rappelle que les comptes-rendus sont disponibles sur le site Extranet du PNR.

II. Présentation des dossiers de réhabilitation du petit patrimoine rural 2019

La parole est ensuite donnée à M MEURANT, qui détaille les différents dossiers qui ont été déposés auprès du PNR pour l'année 2019 :

- ASNIERES-SUR-OISE, fontaine au carrefour des rues de Gouvieux et de Noisy
C'est une petite fontaine désaffectée, constituée d'un abreuvoir monolithe très abimé, de diverses maçonneries en mauvais état et de matériaux très variés (moellons, briques, ciment...) ; en outre, un pavillon moderne vient d'être construit légèrement en retrait, et l'abreuvoir sert actuellement de jardinière.

Les travaux consistent en un remplacement complet de la pierre de l'abreuvoir, en la restauration ponctuelle des maçonneries encore en place du mur et en un pavage, pour un montant de 9 680€ HT.

Le Parc estime plusieurs éléments du projet défavorables : la destination future de l'élément restauré (jardinière ?), l'environnement actuel du site, la méthode de restauration.

Un membre de la commission s'interroge sur la propriété actuelle. Le projet est porté par la mairie et l'élément semble être sur la voie publique, mais aucune réponse concrète ne peut lui être donnée.

Mme DESBOURGET se pose la question de l'aspect d'origine. Malheureusement, seul un document ancien et de qualité médiocre existe, et ne permet pas de se faire une bonne idée de son aspect ancien.

Tous s'accordent pour constater que « l'écrin » de la fontaine a été fortement dégradé par la construction du pavillon derrière. Ils s'interrogent aussi sur le projet d'ensemble.

Concertations faites, les membres de la commission estiment que la réponse actuelle à la demande ne peut être que **défavorable**. La commune doit réfléchir et proposer un nouveau projet d'ensemble.

- ASNIERES-SUR-OISE, chapelles funéraires dans le cimetière

Il s'agit de deux chapelles funéraires familiales, à l'abandon apparent, dans le cimetière ancien. Elles se présentent sous la forme de petites chapelles en pierres de taille, à contreforts, avec un décor assez sobre (porte métal ouvragé, oculus, croix sommitale). Elles sont en mauvais état général, notamment la plus grande, dont la clé de voute s'affaisse et a été étayée. Les monuments sont des concessions privées, dont aucun descendant n'est connu à ce jour.

Les devis proposent un démontage complet, la création d'un radier en béton armé, le remontage complet, pour un cout de 18 970€ HT pour la plus grande et de 12 0421€ HT pour la seconde.

La commission estime le projet **non recevable en l'état**, puisque aucune propriétaire n'est identifiable. Il est nécessaire que la commune procède à la reprise de ces concessions avant que le Parc ne puisse intervenir.

- COYE-LA-FORET, calvaires

La demande concerne 3 calvaires, répartis dans Coye.

Le 1^e est situé au carrefour des rues d'Hérivaux et Blanche. C'est une grande croix en fonte ouvragée posée sur un piédestal monolithe, entouré d'une petite grille simple. Le devis propose un nettoyage, une reprise ponctuelle des joints, la reprise des textes gravés, la remise en peinture de la croix et de la grille, pour un montant de 4 162 € HT. Cependant, suite aux constatations sur place, l'équipe technique du Parc estime que cette croix est en très bon état général, ne semble souffrir d'aucun risque et semble même avoir été restaurée récemment. L'avis de la commission est donc **défavorable**.

La 2^e présentée est à la patte d'oie entre la Grande rue et la rue du four à chaux. C'est une grande croix en fer forgé, très élancée et ouvragée, sur un grand piédestal en bloc de pierres de taille. La pierre du chapiteau du piédestal est en partie éclatée ; les angles du piédestal ont été autrefois restaurés mais souffrent toujours. Le devis propose une restauration avec remplacement du chapiteau, un nettoyage et rejointoiement, un remplacement de la barre de renfort arrière, le tout pour un cout de 3 495€ HT. Etant donné le risque potentiel et l'état général moyen, la Commission émet un **avis favorable** à sa restauration.

Quant au 3^e projet, la restauration du calvaire-monument aux morts du cimetière, aucun devis n'est à ce jour arrivé au Parc naturel régional.

- PONT-STE-MAXENCE, monument aux morts

Le monument aux morts de la guerre de 1870/1871 est installé sur le Champ de Mars. Il se dégrade peu à peu, notamment la grande statue en fonte représentant un soldat de cette époque. C'est un dossier ancien, dont le devis date de 2018. Il propose la reprise des fissures, la restauration et mise en peinture de la statue pour un montant de 15 720€ HT. La Commission reste **favorable** à ce projet, à condition de se pencher sérieusement sur la restauration de la statue, percée et à qui il manque l'épée. Un devis d'une entreprise experte en restauration de métal est obligatoire.

- PONT-STE-MAXENCE, croix du cimetière

Cette grande croix a été édifiée dans la partie ancienne du cimetière. Elle se compose d'un sous-bassement de 2 marches en pierre, d'un piédestal, d'un très grand fut de pierre de plusieurs mètres de haut, surmonté d'une croix. Le sous-bassement est en très mauvais état, et la croix dans un état général moyen. Il est proposé la restauration complète, avec reprise des fondations, gommage, rejointoiement, ragréage, pour la

somme de 7 760€ HT. L'avis est **favorable** pour les membres de la Commission. Il est juste demandé la réactualisation du devis, daté de 2018.

- FONTAINE-CHAALIS, mur, 2^e tranche

Dans cette commune, un mur de moellon de pierre s'est en partie écroulé l'an dernier, après la réunion de la Commission d'avril 2018. Même si la demande est arrivée hors-délai, il restait du budget et il a donc été décidé d'aider les propriétaires à restaurer ce grand mur à l'entrée du village. Les travaux sont terminés et d'autres sont à prévoir pour éviter le même risque et harmoniser le tout. Le mur est en effet très fragile, la plupart des joints disparus.

La restauration consiste en la reprise complète des joints à pierre vue, pour un montant de 8 852€ TTC. La Commission valide ce projet sans discussion.

- FONTAINE-CHAALIS, monument en forêt d'Ermenonville

Ce monument est une petite curiosité historique locale : il a été érigé en forêt d'Ermenonville, territoire de Fontaine-Chaalis, après l'émoi suscité par le décès en forêt d'un exploitant connu de Thiers-sur-Thève en 1935. Un monument a été construit à l'endroit où l'homme avait été retrouvé, après 3 jours de recherches. C'est un pyramidon de pierre, surmonté d'une croix et entouré d'une grille. Il a longtemps figuré sur les cartes IGN, mais a ensuite été démonté car en trop mauvais état. L'Association APTF, qui restaure le patrimoine en forêt, souhaite le faire remonter et restaurer, pour un cout total de 4 070€ TTC.

Les membres de la Commission valident le projet, mais demandent que son emplacement soit indiqué et son histoire expliquée (panneau, etc.).

- LE PLESSIS-LUZARCHES, portail et murs

A l'entrée du Plessis-Luzarches se trouve, caché derrière la végétation, un grand et beau portail entouré de murs. Il permet l'accès par le bas au « Château », ancien moulin converti en grande propriété de villégiature à l'époque contemporaine. Il s'agit donc d'une grille centrale en fer forgé, entourée de part et d'autre de murs équipés de grilles à mi-hauteur, cantonné au nord par le lit de la rivière Ysieux et au sud-ouest par un bief de l'ancien moulin. Les travaux consistent en une restauration complète de 21m de maçonneries et des ferronneries, pour un cout total de 83 891 € TTC. Cette action fait partie d'une restauration globale du site, dans le but d'accueillir des visiteurs et événements.

Le montant étant très élevé, plusieurs solutions d'aides sont possibles. Mme DEBOURGET signale, que le but étant commercial, le pourcentage de l'aide pourrait être baissé à 50%. M MEURANT rappelle aussi que, par le passé, d'autres projets coûteux avaient été plafonnés à 25 000 euros. Les membres de la Commission se rangent à cet avis et décident de plafonner l'aide à 25 000 euros.

Plusieurs autres projets nous ont été signalé. Certains sont restés incomplets ou bien n'ont pas été transmis au Parc :

- FONTAINE-CHAALIS, bélier de l'abbaye de Chaalis : une étude de sol a été demandée préalablement aux travaux ;
- LAMORLAYE, puits Napoléon dans le lotissement du Lys : une visite a été effectuée sur place avec les gestionnaires, mais aucune suite n'a été donnée ;
- COYE-LA-FORET, croix du cimetière : pas de devis
- Fontaine d'Yvillers, en forêt d'Halatte : une concertation a été reprise avec les différents intervenants possibles (Syndicat de la Nonette, ONF, PNR, Association APTF).

III. Point sur les chantiers de réhabilitation

- PLAILLY, calvaire du cimetière. Les travaux ont été réalisés. Malheureusement, ils ne sont pas satisfaisants. D'autant plus qu'il n'y a pas eu de réunion de chantier, que les travaux ont été réalisés durant la saison froide et humide, et qu'une allée de béton désactivé -non prévue à l'origine- a été posée depuis le portail jusqu'au calvaire, l'enserrant totalement. Cette installation imperméabilise complètement le sol, canalise certains écoulements vers le calvaire, laissant l'eau stagner. Les travaux sont à peine terminés que des joints et enduits ont déjà sautés. La question du versement de l'aide à la commune est soumise à la Commission. Mme BYCZINSKI, conseillère municipale de Plailly explique qu'elle n'a elle-même pas été au courant des travaux et qu'ils ont été réalisés pour faciliter les cérémonies.

La Commission demande que la commune prenne contact avec l'entreprise pour reprise des travaux défectueux. La Commission propose en outre de ne pas verser la subvention en attendant les suites de ces échanges avec l'entreprise.

- ROBERVAL, mur privé. Les travaux sont terminés et ont été bien menés. Des réunions de chantier ont permis de suivre l'avancement des travaux, d'échanger avec l'entreprise et les propriétaires.
- VERNEUIL, 4 calvaires. Les travaux sont terminés et les problèmes ont été corrigés.
- FONTAINE-CHAALIS, mur privé (programme 2018). Les travaux sont achevés et se sont bien déroulés (voir supra *Fontaine-Chaalis, mur, 2^e tranche*).

Plusieurs chantiers soutenus par le Parc n'ont pour l'instant pas commencé. Ils doivent pourtant impérativement être achevés avant fin septembre 2019, faute de quoi le Parc ne pourra plus attribuer les aides.

- PRECY, chapelle funéraire dans le cimetière : il devrait débiter incessamment ;
- LAMORLAYE, glacière du château ;
- VIARMES, lavoir St-Ladre ;
- RARAY, portail monumental.

IV. Réflexion sur les prochains programmes de réhabilitation

Comme d'autres années, l'équipe du Parc sollicite la Commission pour imaginer un thème pour le prochain programme d'action.

Mme DESBOURGET souligne l'importance de l'entretien courant du patrimoine des communes. Elle souhaiterait voir inscrire une ligne budgétaire obligatoire aux budgets communaux.

M ALLART indique que certaines communes le font, comme l'a fait Viarmes, mais que cette ligne n'est malheureusement pas définitive.

M FLAMANT renchérit et se pose la question de l'avenir des édifices restaurés.

Aucun thème n'est proposé spontanément. L'équipe du Parc suggère l'idée des jeux d'arc. Le Parc s'apprête à en restaurer un à Vineuil-St-Firmin et de nombreux autres existent encore. Les membres de la Commission se laissent le temps d'y réfléchir.

V. Réflexion sur le soutien à la recherche historique

Le Parc a été sollicité par une commune, qui souhaitait savoir quelle était la position du Parc au sujet des recherches historiques. Dans le secteur, un bureau d'étude propose des recherches plus ou moins approfondies de chaque commune, pour des tarifs variables (de 600 à 23 000€ TTC environ). Elle effectue des recherches documentaires poussées, de la Préhistoire aux environs de 1900. Elle tente de renouveler la recherche historique de notre territoire, sachant que peu de monographies à caractère scientifique existent et que, dans beaucoup de villages, les dernières monographies en date remontent souvent à la fin XIX^e-début XX^e s., rédigées par des érudits locaux.

La Charte du Parc soutient ce genre d'étude (article 9 de la 1^e Charte). M BRIDOUX ajoute que la société en question aborde l'histoire d'une façon rigoureuse et innovante, proposant de compléter la recherche soit par une conférence, ou une visite, ou autre. Elle réalise également des vidéos dynamiques et exploite des images de drone.

Mme JOZEAU demande d'abord pourquoi ces recherches s'arrêtent en 1900. Aucune réponse précise ne peut lui être fournie.

M BLANCHARD se demande ensuite pourquoi est-ce à cette Commission que cela s'adresse. Il lui est répondu que la Commission Patrimoine historique et culturel est plus concernée que la Commission Tourisme, qui s'occupe plutôt de la valorisation touristique. M BLANCHARD indique que cette demande est plus du ressort du Pays d'Art et d'Histoire. Il lui est répondu que la société prospecte sur un territoire plus vaste, couvrant une grande partie du territoire du PNR.

Mme BEHAGUE demande qu'en contrepartie de la recherche historique soit produite une plaquette grand public.

Mme BYCZINSKI se demande, outre le coût pour les communes, ce que l'on fait de cette histoire révélée ?

Mme JOZEAU, ainsi que la plupart des membres de la Commission, en concluent que la demande doit être revue, mais que, en l'état, la Commission ne voit pas l'intérêt immédiat de telles recherches historiques « pures », et encore moins de l'aide du Parc à ce sujet. Il est nécessaire que ces recherches soient complétées de supports de valorisation : plaquettes, parcours, etc. Et étendues à ces groupements de communes, pour mutualiser les coûts.

VI. Questions diverses

Aucune question diverse n'est ajoutée.

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, le Président de la Commission lève la séance à 20h56.